

# Stage d'étude pendant période de travail à mi temps

# Par zazram, le 25/11/2011 à 10:44

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en troisieme année de licence et j'ai un stage obligatoire à faire au mois de janvier pour une période d'un mois.

Je suis employée en tant qu'assistante d'éducation dans un un collège, je travail à 50%. Puis je demander une suspension de mon contrat car c'est une raison valable sans pour autant être licenciée? Ais je un moyen quelconque pour ne pas risquer ma place? Cordialement

### Par **P.M.**, le **25/11/2011** à **12:37**

# Bonjour,

Je vous conseillerais de voir cela soit avec le service qui gère le Personnel soit avec les représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, avec une organisation syndicale de la branche d'activité...

# Par zazram, le 25/11/2011 à 13:27

Je vous remercie pour votre réponse je pense que c'est la CPE qui gère les assistants d'éducation, après je ne connais meme pas leur syndicat eventuel

# Par P.M., le 25/11/2011 à 13:58

Ce n'est pas leur syndicat mais une organisation syndicale de salariés, déjà vous pourriez essayer de vous rapprocher de la Conseillère Principale d'Education...

Par zazram, le 25/11/2011 à 14:12

oui je n'ai que cela à faire, voir avec la CPE, j'espère pouvoir trouver une solution.. sans qu'elle ne puisse abusée en me virant, surtout que je fais un bon travail...

### Par P.M., le 25/11/2011 à 14:20

Vous ne précisez pas si vous êtes en CDD ou à durée indéterminée, mais si c'était le cas il faudrait essayer de vous informer auprès d'une organisation syndicale comme je vous l'ai conseillé...

### Par zazram, le 25/11/2011 à 15:03

je suis en CDD

### Par P.M., le 25/11/2011 à 18:37

Donc ma suggestion reste valable même si vous vous y prenez un peu tard...

### Par zazram, le 25/11/2011 à 18:56

Pourquoi je m'y prendrais tard..?

### Par **P.M.**, le **25/11/2011** à **22:20**

Parce que si ce n'est pas un droit absolu que vous puissiez suspendre le contrat de travail et même dans ce cas cela risque de poser un problème à l'employeur de vous remplacer dans un délai relativement court pour une telle période surtout si l'on tient compte des vacances scolaires à venir...

### Par zazram, le 25/11/2011 à 22:26

C'est vrai mais bon je suis à mi temps et peut être qu'une de mes collègues pourra prendre de mes heures ..

Enfin bon on verra.. Je vais faire le nécessaire pour essayer de garder mon poste .. Merci en tout cas de vos réponses

cordialement